



**Décision n°23-2022**  
**Décision de délégation de signature**  
**Direction des Ressources Financières et Numériques**

LE DIRECTEUR DE L'EPSM GEORGES DAUMEZON,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre 2015 nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur de l'EPSM Georges Daumézon à Fleury-les-Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction de l'EPSM Georges Daumézon en date du 11 avril 2022,

**DECIDE**

**Article I :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Elodie LE MENACH, Directrice adjointe chargée des Ressources Financières et Numériques, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs de toute nature ressortissant aux attributions de sa direction fonctionnelle.

**Article II :** La présente décision sera notifiée à l'intéressés, affichée dans l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information au Conseil de surveillance.



Le Directeur, -

*JY Boisson*  
Jean-Yves BOISSON



**Georges Daumézon**  
Établissement Public de Santé Mentale du Loiret

Date et signatures des délégataires  
Précédé de la mention manuscrite reçu le

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Mention et signature</b>
Mme Elodie LE MENACH	Directrice adjointe chargée des Ressources Financières et Numériques	Reçu le 26/05/22 